



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

InvestPro

Une aide financière pour soutenir les étudiantes et étudiants en soins infirmiers

Dès le mois de mars 2025, les étudiantes et les étudiants en soins infirmiers pourront solliciter une aide financière complémentaire auprès du Canton. Ce soutien d'un montant de 800 francs par mois a pour objectif d'aider celles et ceux dont la situation financière est précaire. Complémentaire au système des bourses, cette mesure correspond à la mise en œuvre au niveau cantonal de la « loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers ». Ce soutien doit également permettre d'augmenter le nombre de personnes diplômées en soins infirmiers pour lutter contre la pénurie de personnel de santé.

Le Canton de Vaud s'est doté d'un plan d'envergure pour lutter contre la pénurie de personnel de santé et assurer la qualité des soins de la population. Baptisé « InvestPro », ce plan prévoit un montant de 90 millions sur quatre ans et se décline en diverses mesures relatives à la promotion et à la formation comme aux conditions de travail. InvestPro représente également la mise en œuvre, au niveau cantonal, de l'initiative fédérale « Pour des soins infirmiers forts », acceptée par le peuple le 8 novembre 2021 et traduite dans la « loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers ».

Plus de personnes en formation et plus de personnes qui réussissent

Dans l'effort de formation, deux objectifs sont notamment poursuivis : d'une part, encourager plus de personnes vers les professions des soins et d'autre part soutenir les personnes en formation pour qu'elles obtiennent leurs diplômes.

Le montant de 800 francs par mois a pour but de soutenir les personnes qui hésitent, pour des raisons économiques, à se lancer dans une formation supérieure en soins infirmiers (niveau Bachelor HES). En effet, les besoins de relève au niveau vaudois d'ici 2030 peuvent être chiffrés à 450 nouveaux diplômés nécessaires chaque année, alors que le nombre de diplômes décernés annuellement est à ce jour d'environ 300. Cette mesure d'incitation s'inscrit dans le cadre d'autres mesures visant à valoriser le

secteur de la santé auprès des élèves au moment de faire leur choix quant à leur avenir professionnel, par exemple par une visibilité forte dans le cadre des salons de métiers ou par la coordination avec l'orientation professionnelle. Concrètement, les étudiantes et étudiants pourront s'adresser à leur haute école (dans le canton de Vaud, la Haute école de Santé Vaud et la Haute école de la Santé La Source forment en soins infirmiers) pour solliciter cette aide. Leur revenu net ou, cas échéant, celui de leur famille sera confronté à un barème de référence construit sur la base de celui des prestations complémentaires. En cas de revenus inférieurs, l'étudiante ou l'étudiant pourra obtenir cette aide complémentaire.

Le volet de soutien à la réussite des études de cette mesure s'appuie quant à lui sur le constat que de nombreux étudiantes et étudiants exercent plusieurs activités rémunérées au cours de leurs études, en les cumulant parfois. Il n'est pas rare en effet que des personnes en formation de soins assurent des gardes de nuit au sein d'institutions de santé. L'analyse des causes d'échecs ou d'abandons au cours de cursus en soins infirmiers a largement fait apparaître que ces emplois menés en parallèle des études étaient un facteur significatif. Le fait de pouvoir compter sur un revenu mensuel de 800 francs doit permettre aux personnes en situation économique précaire de se recentrer sur la réussite de leurs études.

Plus de 300 personnes en formation concernées

Les projections effectuées font apparaître qu'environ un tiers des étudiantes et des étudiants en soins infirmiers pourraient potentiellement être bénéficiaires de cette mesure, soit un peu plus de 300 personnes. Le montant correspondant est de quelque 3 millions par année et a été inscrit au budget d'InvestPro. La participation attendue de la Confédération à ce montant est de 50%. Une coordination a été effectuée en amont avec le système des bourses (rattaché à la Direction générale de la cohésion sociale du DSAS) qui reste le premier dispositif d'aide pour les personnes en formation. Le montant de 800 francs par mois ne sera ainsi pas comptabilisé comme un revenu supplémentaire dans le calcul des bourses, de manière à ne pas annuler l'effet de la mesure.

En complément de cette mesure et afin de soutenir son effet incitatif, le dispositif de soutien financier sera également déployé à travers un projet-pilote de deux ans au sein de l'année propédeutique santé, passage obligé pour les personnes désireuses de rejoindre une haute école du domaine de la santé si elles ne disposent pas d'une expérience préalable du monde du travail dans ce domaine. Cela concerne par exemple les personnes diplômées d'une école de maturité.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 20 mars 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat

TÉLÉCHARGEMENT(S)